

- 09-113 marché de prestations de services – régisseur son et lumière pour le spectacle de la Tchankee Dance Company.
- 09- 114 mise à disposition d'un local au profit de l'orchestre d'harmonie de Blaye /cars.
- 09- 115 marché de prestations de services – service télé alerte.
- 09- 116 marché de fournitures – acquisition de produits d'entretien.
- 09- 117 marché de travaux – aménagement de la rue et de l'impasse Lamartine
- 09- 118 mise à disposition de locaux au profit du Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde.
- 09- 119 mise à disposition de locaux et différents lieux au profit de l'amicale des sapeurs pompiers dans le cadre de l'organisation de Cita-Trouille 2009.
- 09- 120 mise à disposition de locaux au profit de l'office du Tourisme du Canton de Blaye.
- 09- 121 mise à disposition de locaux au profit de l'association la Valériane.
- 09- 122 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 123 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 124 marché de prestations de services – diagnostic du réseau d'alimentation d'eau potable.
- 09- 125 marché de travaux – aménagement du parvis de l'église.
- 09- 126 mise à disposition de locaux au profit du PCF de la section Nord Gironde.
- 09- 127 mise à disposition d'un local à l'école Malbêteau.
- 09- 128 mise à disposition de la salle de la Poudrière dans la citadelle.
- 09- 129 travaux d'assainissement sur différents sites de la commune.
- 09- 130 marché de prestations de services – animation dur repas 2010 des aînés.
- 09- 131 modification de la décision n° 09- 122 portant sur un stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 132 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 133 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 134 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 135 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.
- 09- 136 stage de formation avec l'institut de formation professionnelle ECF.

M. GARAUDY informe qu'il aura une question orale.

1. – FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU SIVOM DU PAYS BLAYAIS - APPROBATION

Rapporteur : M. le Maire

L'arrêté préfectoral du 17 décembre 1998 a créé la Communauté de Communes du Canton de Blaye (CCB) regroupant les communes de BLAYE, CAMPUGNAN, CARTELEGUE, FOURS, MAZION, PLASSAC, SAINT ANDRONY, SAINT GENES et SAINT SEURIN DE CURSAC.

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), composé de 32 délégués titulaires et 18 délégués suppléants dont un président et 6 vice-présidents, représente une population de 9 952 habitants et possède les compétences suivantes (après différentes modifications : 19 juin et 1^{er} juillet 2002, 18 mars 2004 et 15 décembre 2006) :

- les compétences obligatoires :
 - développement économique
 - aménagement de l'espace
- les compétences optionnelles
 - politique du logement et du cadre de vie
 - création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
 - protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement non collectif)

- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et réalisation de toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de tels projets
- action sociale d'intérêt communautaire
- les compétences facultatives
 - adhésion à des structures de coopération intercommunale
 - signature et gestion des procédures contractuelles
 - soutien au tissu associatif
 - relation avec les communes
 - aménagement numérique du territoire.

Les 4 autres communes du Canton, BERSON, SAINT PAUL, SAINT MARTIN LACAUSSE et CARS, se sont regroupées le 6 mars 2000 au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays Blayais (SIVOM), avec les compétences suivantes :

- la mise en œuvre d'un service d'aide ménagère et de soins à domicile, transport des personnes âgées et handicapées, télésurveillance et toutes actions visant à maintenir les personnes âgées dépendantes à leur domicile
- la création de haltes garderies
- la création et la mise en commun d'équipements sportifs et culturels
- la participation ou l'aide à la création ou au fonctionnement de tous centres de loisirs
- la création de centre de loisirs sans hébergement
- la réalisation de sport-vacances intercommunaux
- la mise en valeur de tout site et tout circuit touristique
- l'acquisition de réserves foncières en vue de créer des zones d'activités
- la participation à toutes études et réalisations relatives au développement économique, industriel, artisanal ou agricole
- l'étude et la mise en œuvre d'une OPAH
- la participation à toutes actions en faveur des demandeurs d'emploi, des chômeurs ainsi qu'aux organismes de formation
- la possibilité d'adhésion à un EPCI
- la réalisation d'étude et d'opération en matière d'urbanisme
- la réalisation d'étude et d'opération en matière d'assainissement
- la réalisation d'étude et d'opération en matière de tourisme
- la réalisation d'étude et d'opération en matière d'accueil et d'insertion des gens du voyage
- la compétence numérique.

Par délibération du 9 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Gironde afin qu'il prenne l'arrêté de périmètre de fusion de la CCB avec le SIVOM du Pays Blayais.

Par courrier du 17 septembre 2009, Monsieur le Préfet a transmis l'arrêté fixant le périmètre et les statuts d'une communauté de communes regroupant les 13 communes du canton de Blaye soit les communes de BLAYE, CAMPUGNAN, CARTELEGUE, FOURS, MAZION, PLASSAC, SAINT ANDRONY, SAINT GENES, SAINT SEURIN DE CURSAC, BERSON, SAINT PAUL, SAINT MARTIN LACAUSSE et CARS.

Les statuts de ce nouvel EPCI seraient :

- les compétences obligatoires :
 - développement économique
 - aménagement de l'espace
- les compétences optionnelles
 - politique du logement et du cadre de vie
 - création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
 - protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement non collectif)

- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et réalisation de toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de tels projets
- action sociale d'intérêt communautaire
- les compétences facultatives
 - adhésion à des structures de coopération intercommunale
 - signature et gestion des procédures contractuelles
 - soutien au tissu associatif
 - relation avec les communes
 - aménagement numérique du territoire.

En application de l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- sur la fusion des deux EPCI définissant ainsi le périmètre de la nouvelle structure communautaire
- sur les projets de statuts.

M. le Maire : c'est un sujet d'actualité brûlant. Vous savez que ce projet découle d'un travail des deux présidents des communautés actuelles M. P. VILLAR et J. ROTURIER.

Le débat est ouvert :

V. LIMINIANA : j'ai deux observations à faire :

- Pourquoi cette précipitation sur ce sujet alors qu'un conseil municipal était programmé pour le 10 novembre 2009 et que nous avons jusqu'au 17 décembre pour délibérer. Le travail dans l'urgence donne de mauvais résultats. Je trouve que le travail sur ce sujet a été bâclé, dans le sens où il est incomplet. De nombreux sujets importants ont été occultés, ce sera très préjudiciable au bon démarrage et au bon fonctionnement de la future structure.

M. LACOSTE :

« Nous voilà donc dans une étape intermédiaire de ce que vous appelez : « la réunion du Canton ». Le Préfet a donc pris un arrêté de périmètre pour la collectivité en projet, suite – il faut le rappeler – à deux délibérations, et seulement deux :

- celle de la ville de Blaye
- celle du SIVOM.

Cela veut dire que la CDC n'a jamais délibéré sur le sujet, de même que les autres communes qui la composent ! Comprenez qui pourra.

Mais au fait, Monsieur le Maire, vous qui êtes Vice-président de la CCB en charge du développement économique depuis 18 mois (secteur dans lequel rien a bougé, absolument rien), pourquoi ne pas avoir demandé un vote sur le sujet à la communauté ? Cela eut été une démarche transparente et démocratique.

Mais, si ce sont des qualités dans lesquelles vous aimez bien vous « draper », vous les mettez bien rarement en pratique. Il est vrai, que la CCB sera appelée à délibérer dans le délai légal des 3 mois ; mais enfin, n'aurait-il pas été souhaitable qu'elle se prononce en amont sur son avenir ?

Soyons clairs : personne n'est opposé à ce qu'une CDC regroupe l'ensemble du canton ! Je l'ai moi-même proposé plusieurs fois sans jamais avoir une oreille attentive de la part du SIVOM. Pourquoi ? Parce que B. MADRELLE était Maire de Blaye ?

En fait, c'est sur la méthode que les avis divergent, et bien sûr, la finalité qui va avec.

Vous le savez très bien, M. le Maire, l'adhésion des communes pouvait se faire en douceur, en laissant la politique au vestiaire !

Vous saviez donc ce que vous faisiez avec vos délibérations sur la fusion, (et les arrières pensées qui vont avec) et c'est au bazooka que vous préférez mener les choses.

A moins de 3 mois du terme envisagé, des questions me paraissent importantes :

1. Qu'en est-il de la fiscalité additionnelle qui –si j'ai bien compris- ne rencontre pas l'adhésion du SIVOM. Je suis à l'origine de cette fiscalité qui a été justifiée par :
 - un investissement considérable sur le territoire : MSP- crèche- ponton – CLSH – PRIJ – Equipements multisports.
 - et le développement de très nombreux services offerts aux habitants.

Sur ce sujet, une délibération doit être prise avant la fin de l'année. Quelle est votre position ?

2. Qu'en est-il des écoles de musique :
 1. l'une en régie, celle de la CCB,
 2. l'autre associative.
3. Les crèches, qu'est-il décidé ?
4. Que va devenir la ZAC Haussmann qui est en panne depuis que vous en avez la responsabilité, sa situation avait l'avantage de garder sur Blaye une dynamique de vie.
5. Où en est-on de l'office de tourisme ? le plan de gestion remis à l'UNESCO prévoyait un office communautaire en 2009.

Bref, plein de questions qui sont loin d'être réglées et pour lesquelles certaines communes ne savent pas à quelle sauce elles vont être mangées.

Sans compter la grande inconnue de la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle.

Mais pourquoi cette précipitation ?

Ce processus de fusion que vous avez mis en route – à marche forcée- pourrait être dangereux pour ce que vous appelez « La réunification » du canton vu le nombre de questions non réglées.

Jusqu'à ces derniers temps, la CCB était une collectivité territoriale dynamique qui a profité à toutes les communes.

L'aspect politique était totalement absent !

Mais, Monsieur le Maire, si toutes les communes sont favorables à ce scénario que vous avez mis en route – avec un lobbying important, je prends l'engagement de dire alors que vous avez eu raison.

Dans le cas contraire, la nouvelle CDC regroupera peut-être tout le canton, mais vous n'aurez fait que « bouger des lignes » !

Et dans ce cas, le canton sera encore plus éclaté et la politique prendra le pas sur l'intérêt général de nos concitoyens. Vous serez le responsable !

Mais cela se comprend, car ce qui prime avant tout pour vous, c'est votre carrière politique.

G. GARAUDY : bien entendu, je suis parfaitement en phase avec les arguments développés par mes amis, mais je voudrais aussi exprimer ma position.

Bien sûr, je suis favorable au principe de regroupement des communes du canton en une seule entité.

Mais pourquoi cette précipitation qui engendre un mépris des habitants concernés. Alors que, par ailleurs, nous savons qu'une réforme de la taxe professionnelle se prépare, que probablement les collectivités actuellement destinataires de cette TP auront à subir cette réforme.

La fiscalité à mettre en œuvre au sein de cette nouvelle collectivité n'est absolument pas définie alors que c'est là un des points essentiels.

Il est évident que la nouvelle structure devra justifier de moyens de financement, la fiscalité sera obligatoirement différente de ce qu'elle est actuellement soit pour les habitants actuels de la CCB qui sont soumis à la fiscalité additionnelle, soit pour les habitants actuels du SIVOM qui eux ne sont pas soumis à une fiscalité directe. Et comme évidemment il faudra harmoniser sur les 13 communes du canton, il y aura des changements importants pour certains ménages...

Alors, il est impératif d'informer les habitants de la teneur du « contrat » qui concerne leur avenir. Par ces temps de crise, l'équilibre financier des ménages est mis à mal, il est de notre devoir de respecter les contribuables donc de les informer et de les faire participer aux choix stratégiques à mettre en œuvre.

Il faut que ces principes de respect des habitants soient appliqués, donc pas de précipitation injustifiée.

Pour cette raison, je préfère logiquement m'abstenir sur une fusion au premier janvier 2010 car je pense qu'il faut informer correctement les populations.

P. MERCHADOU : je constate que sur les deux entités, il en y a en une qui a évolué au niveau du développement économique. Pour Blaye, je ne crois pas que ce soit M. BALDÈS qui en soit responsable. Le territoire devient pauvre, faut-il s'enfoncer d'avantage ? La priorité de notre groupe c'est l'emploi.

G. LACOSTE : si j'ai bien compris le SIVOM a créé le développement économique. Vous savez très bien qu'à l'époque le centre Leclerc a été implanté à Cars, parce que le maire de l'époque avait refusé son installation sur Blaye.

Pour être éligible à la DGF, on a décidé de prendre la compétence économique et de lancer une ZAC qui est en panne aujourd'hui.

X. LORIAUD : M. LACOSTE, je vais vous répondre pour la ZAC. Le souci, sans vouloir polémiquer, c'est qu'il faut une implantation compatible avec une activité commerciale. Sur le plan topographique, il n'y a pas de façade marchande, il y a des maisons tout autour. Elle n'intéresse pas la grande distribution. La ZAC n'est pas bien implantée, et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, elle est en panne. Les autres à côté se sont développées.

G. LACOSTE : je ne fais pas la même analyse que vous ; la grande distribution n'a rien à faire dans cette ZAC. J'ai fait venir des techniciens. Pour lancer ce projet beaucoup plus difficile à mener que dans les autres communes, pour d'autres raisons, il y a des aspects politiques pas négligeables. A l'époque, j'avais 4 ou 5 moyennes surfaces en projet d'installation. La raison pour laquelle, elle est en panne actuellement c'est à cause de la modification du POS.

L. WINTERSHEIM : la modification du POS, qui est en cours, n'a rien à voir avec la ZAC. Elle concerne uniquement des particuliers, afin que ceux-ci puissent profiter de leur terrain et effectuer des agrandissements.

M. Le Maire : le premier point sur la précipitation. Pourquoi le 13 et non pas au cours du prochain conseil ? Il y aura à l'ordre du jour un sujet très important sur lequel il faudra débattre, c'est sur l'avenir de la Citadelle. Nous ne souhaitons pas avoir deux gros débats dans un même conseil.

Je ne vois pas ce que cela peut changer, on fait partie des gens qui se bougent, car six ans passent vite.

Le travail dans l'urgence : On ne travaille pas dans l'urgence mais à pas cadencé. Il y en a qui cultivent la participation passive. C'est curieux, ceux qui étaient pressés avant, ne le sont plus aujourd'hui. A un point où, au dernier conseil communautaire un vice-président a posé la question au président : « mais il serait bien de poursuivre les échanges avec le président du SIVOM, M. ROTURIER, afin de préparer la fusion au 31 décembre ». Le Président a refusé cette discussion. Je trouve cela très regrettable parce que c'est inéluctable. M. le Préfet a pris un arrêté et nous avons parfaitement le temps de traiter les sujets.

En parallèle, nous travaillons tous les sujets dans l'intérêt des deux communautés. D'ailleurs, c'était un engagement électoral de réaliser cette formalité dans les 24 mois.

Sur l'économie : rien n'a bougé. En effet, la CCB a engagé une réflexion sur la création de cette ZAC. Mais je tiens à rappeler qu'entre 2002 et 2008, elle était déjà bloquée.

G. LACOSTE : nous avons acheté 8 hectares ½ !

M. Le Maire : je comprends que pour certains il faille 20 à 25 ans pour faire un cinéma ou une salle des fêtes. Il vous faut 6 ans pour acheter 8 hectares. Mais nous n'allons pas polémiquer sur ce sujet. M. LORIAUD a parfaitement résumé la situation. Nous avons eu une commission économique, à la suite de laquelle j'ai diffusé un diaporama démontrant qu'il faut voir cette ZAC par le prisme des 13 communes et non des 9. Il faut voir cet aménagement avec Cars et Saint Martin Lacaussade, car ils ont les premiers rideaux commerciaux et un gros flux de véhicules. Il faut reconnaître que nos terrains sont enclavés, un lourd investissement est nécessaire pour arriver à les désenclaver. La construction de plusieurs ronds-points est indispensable, en particulier au niveau du LIDL, où il est prévu un bassin de rétention dessous, mais les services départementaux n'étaient pas d'accord.

Mais déjà à l'époque, avant les élections, il y avait un désaccord en conseil municipal et conseil communautaire. Je réclamais une charte architecturale pour ne pas mettre n'importe quoi en entrée de ville. J'ai toujours partagé les acquisitions foncières que l'on aurait pu acheter à bas prix pour réaliser des réserves.

Vous aviez le souhait d'y positionner de la petite industrie, des artisans, mais quel intérêt de les installer en entrée de ville ? A treize, il est plus facile de repositionner ces activités sur des lieux géographiques moins sensibles. Ce site serait sûrement plus opportun pour y installer des services.

Il y a de grands projets d'aménagement de plusieurs milliers de m² de commerces et d'artisanats sur les communes de Cars et de Berson. Nous avons tous intérêt que cela se fasse après la fusion, afin que la taxe professionnelle soit une recette supplémentaire de la future communauté de communes.

Deuxième point : il y a des réunions qui se passent dans « le maquis » ; vous avez une capacité de résistance « passive » extraordinaire. 2011, c'est ce que vous prônez, c'est-à-dire à mi-mandat, vous savez très bien qu'il est difficile de sortir des projets. Il y a là un véritable problème politique.

Vous tentez de nous faire perdre notre temps pour reprendre la ville de Blaye.

C'est pour cela que nous voulons cette fusion en 2010, il nous restera 48 mois, et en 48 mois nous pouvons sortir des projets. Je ne laisserai pas s'implanter des activités qui développeront des nuisances auprès des habitants, comme cours Bacalan.

J'arrive au cœur du problème, il y a un enjeu politique pour nous. Nous devons travailler au développement économique car c'est une source d'emploi et nous avons cette ambition, mais vous voulez nous mettre en échec. Vous n'êtes pas sur l'intérêt général, vous êtes sur l'intérêt politique.

La fiscalité additionnelle, nous en parlerons, nous mettrons tout en place pour en discuter. Nous avons deux mois ½ pour le faire. Nous voterons en conseil communautaire, cette fiscalité additionnelle ou pas.

Il faut expliquer à l'ensemble des élus : c'est quoi la fiscalité, c'est quoi la fusion.

Avec l'ensemble des élus, nous avons commencé à traiter les problématiques des écoles de musique. Pour l'Office de Tourisme, laissons à la future communauté la possibilité de mettre en œuvre ce qu'elle souhaite.

Je vous affirme que l'Office de Tourisme fera partie des priorités ; le tourisme c'est de l'économie.

Il faut mettre en place tous les moyens pour permettre un développement économique.

Il faut laisser la politique politicienne au vestiaire. Je ne suis pas certain que vous la laissiez de côté, vous m'en donnez régulièrement la preuve, vous, l'appareil socialiste, et je le regrette car nous serions meilleurs ensemble.

G. LACOSTE : j'ai entendu parler d'immobilisme, c'est curieux de vous entendre dire ça. Je suis frappé par « nous serions meilleurs ensemble », qu'elle évidence ! La différence, Monsieur le Maire, cette fois, nous ne

nous sommes pas présentés ensemble. Il est normal que nous nous fassions entendre. Mais vous, vous êtes présenté avec M. MADRELLE, vous étiez adjoint et vous n'avez pas cessé de le critiquer.

V. LIMINIANA : vous avez parlé longtemps et répété des choses dites depuis longtemps. Vous avez fait l'apologie du SIVOM, du côté commercial. Ainsi que de la CCB au niveau des services, les zones rurales étant très défavorisées. C'était une première étape, l'étape suivante portant sur l'activité commerciale. Vous n'apportez rien de nouveau. Je continue à penser que c'est une fusion qui démarrerait sur de mauvaises bases.

M. Le Maire: en 1995 j'ai été élu une première fois où je conduisais une liste à part de B. MADRELLE. 2001, nous étions ensemble. Et c'est un 2008 que j'ai compris que nous avons chacun un projet de territoire. Nous devons sortir de l'immobilisme plutôt que de reconquérir des petits territoires, afin d'y planter un drapeau.

M. Le Maire, propose de passer au vote

V. LIMINIANA fait remarquer qu'il y a deux questions dans cette délibération, et souhaite procéder à deux votes.

Après délibération, le conseil municipal, vote à la majorité pour la fusion ;

Madame BERGEON, Messieurs LIMINIANA, LACOSTE et GARAUDY se sont abstenus.

Après délibération, le conseil municipal, vote à la majorité sur le projet de statuts.

Madame BERGEON, Messieurs LIMINIANA, LACOSTE et GARAUDY ont voté contre.

2 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES REGROUPANT LES 13 COMMUNES DU CANTON DE BLAYE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération prise en conseil municipal du 13 octobre 2009 relative à la fusion et l'approbation des statuts de la future Communauté de Communes regroupant les treize communes du Canton de Blaye ;

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Conformément à l'article L 5211-7 du C.G.C.T., pour les établissements publics de coopération intercommunale, ces délégués sont élus, au scrutin secret à la majorité absolue, par les conseils municipaux intéressés parmi les membres.

Sur la base de ses articles du C.G.C.T. et des statuts de la Communauté de Communes regroupant les treize communes du Canton de Blaye, il convient de désigner onze membres délégués et deux délégués suppléants.

V. LIMINIANA : l'histoire se répète : il y a un peu plus de 10 ans, en décembre 2008, notre conseil municipal avait eu à se prononcer, comme aujourd'hui, sur la création d'une communauté (à neuf seulement) et sur la désignation de ses délégués.

A cette époque, Blaye avait 10 délégués car la population était inférieure à 4 500 habitants.

La composition de cette délégation, votée à l'unanimité, prenait en compte la diversité des élus :

- liste majoritaire : 6 délégués sur 21 élus
- liste de droite : 3 délégués sur 5 élus
- liste communiste : 1 délégué sur un seul élu (D. BALDÈS).

Je sais qu'en 2001, la majorité à laquelle nous appartenions ensemble, M. le Maire, n'avait pas reconduit cela et s'était octroyée toutes les places. Avec le recul, je pense que ce choix n'est pas ce que nous avons fait de mieux !

Aujourd'hui, c'est un nouveau départ pour l'intercommunalité dans notre canton puisque les 13 communes vont y participer, ce dont je me réjouis. Certes, nous avons quelques divergences sur le calendrier en raison de statuts que nous jugeons, inachevés, mais sur le fond, comme vous, nous souhaitons ardemment cette réunification.

Et nous pensons qu'il est souhaitable que les délégués soient les plus représentatifs possible de la population : il ne serait pas sain qu'un tiers des électeurs de Blaye ne soit pas représenté.

C'est pourquoi notre groupe demande à être représenté dans la délégation blayaise. Nous sollicitons 3 places sur 11 (ce qui représente que 27%).

Vous pouvez bien entendu rejeter facilement notre demande car votre supériorité numérique vous le permet ; mais cela serait contraire à ce que vous déclariez quelques instants après votre élection à la tête de notre assemblée, M. le Maire : « Notre volonté sera d'associer intimement majorité et minorité dans la gestion municipale ».

M. le Maire, vous avez aujourd'hui l'occasion de mettre vos actes en accord avec vos paroles.

Pour faire suite à votre demande de ce matin, je mets à votre disposition les bulletins de vote.

M. Le Maire : je partage votre demande et je ne renie pas mes déclarations. Sauf que depuis 18 mois nous constatons que vous refusez de travailler avec nous. Des manipulations s'opèrent dans votre presse « Alternative ». Vous abusez de la confiance des gens et détournez les propos. Nous trouvons cela totalement incorrect. Ce n'est pas de nature à favoriser le travail ensemble.

Dans un journal « Alternative », vous avez mentionné un chiffre sur l'augmentation des impôts, qui a conduit les habitants à penser que nous avons augmenté les taxes. Il fallait lire tout le petit paragraphe pour comprendre qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des taux communaux d'imposition.

Vous avez dit « le cinéma », je savais que le garage Citroën était à vendre. Pourquoi vous ne l'avez pas dit, pour que nous puissions prendre contact avec M. METAYER ?

Vous êtes là en permanence, pour essayer de reprendre quelque chose, que vous croyez vous appartenir.

Vous êtes en permanence dans une opposition qui ne génère pas forcément des comportements sains. Vous êtes rongés par le souhait que nous ne réussissions pas. Vous n'êtes pas là pour que la ville de Blaye avance. Vous faites un travail de sape. Donc nous n'accéderons pas à votre demande.

On peut commencer le vote.

V.LIMINIANA : Je vous mets au défi de trouver quelque chose de faux dans nos publications.

M. le Maire : je n'ai pas dit que c'était faux, j'ai dit que c'était manipulateur.

Nous allons passer au vote. Le débat est clos.

Nous votons. Il y a donc deux listes.

G. LACOSTE : M. le Maire vous avez commencé le vote, alors que nous n'avons pas déposé notre liste sur la table !

Le vote est achevé, nous passons au dépouillement.

Titulaires	Nbre. De voix obtenue	Suppléants	Nbre. De voix obtenue
Denis BALDÈS	22	Nathalie BERTET	22
Xavier LORIAUD	22	Chantal BAUDÈRE	22
Gérard CARREAU	22		
Stéphane ÉLIAS	22		
Jean LAMARCHE	22		
Lionel WINTERSHEIM	22		
Francis RIMARK	22		
Odile LECORNÉ	22		
Patricia MERCHADOU	22		
Béatrice SARRAUTE	22		
Martine GRENIER DE NABINAUD	22		

Liste du groupe d'opposition

Titulaires	Nbre. de voix obtenue
Guy LACOSTE	4
Vincent LIMINIA	4
Gérard GARAUDY	4

Sont donc élus Titulaires : D. BALDÈS, X. LORIAUD, G. CARREAU, S. ÉLIAS, J. LAMARCHE, L. WINTERSHEIM, F. RIMARK, O. LECORNÉ, P. MERCHADOU, B. SARRAUTE, M. GRENIER DE NABINAUD
Suppléantes : N. BERTET, C. BAUDÈRE.

3. – CRÉATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Code du Travail et notamment les articles L. 5134-20 et suivants ;
Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 portant loi de programmation pour la cohésion sociale ;
Vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;
Vu la circulaire n° 2005-12 du 21 mars 2005 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) relative à la mise en œuvre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;
Vu la circulaire n° 2008-22 du 12 décembre 2008 de la DGEFP relative au pilotage physico-financier des contrats relevant du secteur non marchand ;
Vu l'instruction n° 2009-10 du 30 mars 2009 de la DGEFP ;

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant de grandes difficultés sociales et professionnelles, inscrites comme demandeur d'emploi.

La ville de Blaye peut donc y recourir afin de concilier ses besoins avec la perspective d'aider une personne en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail.

Dans le cadre de la pandémie de la grippe A / H1N1, un centre de vaccination va être mis en place afin de répondre aux demandes de la population.

Dans ce cadre, Monsieur le Sous-Préfet a sollicité la ville de Blaye afin de lui mettre à disposition une personne supplémentaire, pendant quatre mois, afin d'effectuer les tâches administratives (accueil, renseignements, saisi) indispensables au bon fonctionnement du centre.

A la suite de cette mission, cette personne serait réaffectée dans les services municipaux pour deux mois.

Les caractéristiques du contrat seraient donc :

- durée : six mois renouvelable une fois.
- rémunération : SMIC (l'Etat prend en charge 90 % du taux du SMIC et 95 % si la personne a plus de 50 ans ou qu'elle est reconnue personne handicapée).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif chapitre 012 et article 64168.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTION ORALE DE M. GARAUDY :

Cette question s'adresse à Monsieur l'Adjoint en charge de la Citadelle, elle concerne l'aménagement de la Place d'Armes.

Monsieur l'Adjoint, vous avez déclaré récemment dans la presse :

« La municipalité n'a pas souhaité impliquer l'Architecte des Monuments Historiques afin de garder la maîtrise du projet, c'est-à-dire qu'il ne prenne pas des dimensions disproportionnées »

De nombreux blayais m'ont posé la question, et moi-même je m'interroge sur votre façon de considérer : d'une part, la gestion du patrimoine et d'autre part Monsieur l'Architecte en chef des Monuments Historiques ainsi que les services de l'Etat chargés du contrôle du Monument !

Vous devez savoir que la Citadelle est classée « Monument Historique », à ce titre, et aussi pour respecter les conditions du classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, le maître d'œuvre d'un tel édifice est tenu de respecter les mesures de protections et c'est là un des points essentiels.

Comment se fait-il que des matériaux synthétiques et artificiels ont pu être utilisés, alors que des matériaux naturels s'imposaient dans la Citadelle. Pourquoi les fils d'eau n'ont pas été restitués à l'identique ?

Alors Monsieur l'Adjoint, qu'en est-il précisément ?

Qui a assuré la Maîtrise d'œuvre des travaux ?

Quelle procédure administrative a été appliquée pour réaliser ces travaux ?

Comment a été exercé sur ce chantier le contrôle de l'Etat et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine ?

L. WINTERSHEIM : la maîtrise d'œuvre a été réalisée par la ville, c'est ce qui a été dit dans la presse.

M. GOUTAL a participé à l'élaboration, mais n'était pas maître d'œuvre. La DRAC a été consultée. Il y a eu une déclaration de travaux.

G. GARAUDY : il y a eu un permis de construire, donc nous pourrions le consulter.

M. le Maire : Ce n'est pas toujours facile pour un journaliste de sentir les nuances. La DRAC a même fait modifier le projet initial.

G. GARAUDY : il y a des incohérences historiques.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 21 heures.